



POLYNESIE FRANCAISE

Ministère en charge de l'économie
Code des débits de boissons

DEMANDE DE DEROGATION EXCEPTIONNELLE D'HORAIRE A L'OCCASION DE SOIREES ARTISTIQUES PUBLIQUES

(Art. A 120-7 du code des débits de boissons)

**La demande doit parvenir au moins 15 jours avant la date de la soirée
artistique publique sous peine d'irrecevabilité**

I IDENTITE DU DEMANDEUR ¹

Pour une (ou des) personne(s) physique(s)

Nom de naissance :

Nom de naissance :

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Nom d'usage :

Nom d'usage :

Prénom :

Prénom :

Prénom :

Pour une personne morale (le cas échéant) :

Nom(s) et prénom(s) du représentant légal ² :

Qualité du représentant légal ³ :

Raison sociale de la société :

Type de société :

Pour une personne physique ou morale :

Lorsque la personne qui effectue la demande n'est pas le représentant légal, transmettre un justificatif de son habilitation.

¹ Nom de naissance, nom d'usage le cas échéant et prénom(s) en capitales

² L'identité du demandeur doit correspondre à celle du représentant légal mentionné sur la licence de débit de boissons

³ Notamment (non limitatif) :

- Gérant(s) de la SARL, de l'EURL, de la SNC
- Président ou directeur général ou directeur général délégué de la SAS
- Directeur général ou directeur général délégué de la SA

N° T.A.H.I.T.I : _____ N° R.C.S : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse géographique : _____

Boite postale : _____ Commune : _____

Email : _____

Référence de la licence de débit de boissons : _____

II SOIREE ARTISTIQUE PUBLIQUE

Les soirées artistiques publiques peuvent être par exemple des concerts, défilés. Les soirées doivent être ouvertes au public.

Date et heure de la soirée artistique publique :

Description sommaire de la soirée artistique publique :

III ENGAGEMENTS

☐ Je certifie l'exactitude des informations figurant dans la présente demande⁴

☐ Je suis informé(e) que la dérogation horaire pour les soirées artistiques publiques de l'article A. 120-7 du code des débits de boissons n'est autorisée que quatre fois par an et par débit de boissons.

Fait à _____, le _____

Signature du (ou des) demandeur(s) ou de son représentant légal :

⁴ La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal)

IV AVIS DU MAIRE

Cette section doit avoir **impérativement** été complétée avant envoi du dossier à la DGAE ou à la circonscription concernée.

Commune concernée par la demande :

Avis du maire de la commune concernée :

FAVORABLE ☐

DEFAVORABLE ☐

DATE - SIGNATURE - TAMPON

Motif de l'avis défavorable :

Les données à caractère personnel collectées par la Direction générale des Affaires économiques (DGAE), directement auprès de vous font l'objet d'un traitement ayant pour finalité la gestion des débits de boissons.

Ce traitement est fondé sur la mission d'intérêt public de la DGAE, en matière économique. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'article A 120-7 du code des débits de boissons.

Les données indiquées dans le présent formulaire sont, à ce titre, obligatoires. A défaut la DGAE ne pourra satisfaire à votre demande. Elles sont à destination de la cellule des activités et professions réglementées de la DGAE conformément à l'arrêté n° 1036 CM du 21 juillet 2011 modifié portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé « Direction générale des Affaires économiques ». Elles sont conservées pendant toute votre activité puis 1 an à compter de la cessation de votre activité d'exploitant de débits de boissons.

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, que vous pouvez exercer, en justifiant de votre identité, aux adresses suivantes :

Direction générale des Affaires économiques BP 82 – 98 713 Papeete TAHITI

Tél. : (+689) 40 50 97 97

Fax : (+689) 40 50 97 79

Courriel : secretariat.dgae@administration.gov.pf.

Pour des questions sur vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données aux adresses suivantes :

DPO, à la Direction du Système d'Information de la Polynésie française (DSI),

BP 4574 - 98 713 Papeete

Courriel : dpo@administration.gov.pf.

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr, si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés.